



Hotel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

## QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

### A) Questions de personnel engagé sous le régime du salarié.

Modification, sur demande, du contrat d'engagement conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour une durée indéterminée avec **Madame Tessy Koster**, née le 25 février 1977 à Luxembourg, éducatrice graduée auprès des structures socio-éducatives.

L'article concernant la durée du travail aura avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2012 la teneur suivante :

*« Le degré d'occupation est fixé à 35/40ièmes.*

*La durée de travail est fixée à 35 heures par semaine.*

*En tenant compte des heures d'ouverture des Maisons Relais de la Ville, le salarié est appelé à travailler selon des horaires variables fixés par un plan de travail.*

*En cas d'empêchement de travail, le salarié s'engage à en avvertir l'employeur en application des dispositions légales ou réglementaires régissant la matière.*

*Conformément au degré d'occupation, le salarié touchera 35/40ièmes de l'indemnité qui résulte de son classement.*

### B) Primes d'astreinte variables

Primes d'astreinte.

Fixation de la prime d'astreinte variable pour l'exercice 2011. (voir relevé en annexe).

Esch-sur-Alzette, le 17 avril 2012  
Service du personnel.